

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-20

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 16 juin 2026**

Date de convocation : **10/06/2026**

Heure de début de séance : **18h02**

Secrétaire de séance : **Mme Gwenaëlle FRANCOIS**

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes de Liancourt-Fosse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

PRESENTS :

Mmes et MM. :

CARPENTIER Philippe*, BAIL Teddy, DELAPORTE Stéphane, SOILLEUX Quentin, NAMUR Fabrice, CARPENTIER Frédéric, BLANCHARD Philippe, MANDRA Anne-Sophie, MESSIALLE Guy, CAVEL Patrice, SNOY-DUPUY Pierre-Philippe, FRANCOIS Gwenaëlle, CARRE Jean-Marie, BRICE Manuelle, DESCORNES Julien, MOREL Marceau, VIEIL Yves, CLEUET Cyrille, BAUDUIN Valérie, SOUFFLET Thomas, BEAUCOURT Fabrice, YZEBE Pierre-Emmanuel, MAEGHERMAN Jérôme, BOQUET Frédérick, NANCELLE Gauthier, QUENTIN Thierry, LEFEVRE Alexandre*, PIERRA Benoît, LETUPE Laurent, TROUVAIN Laurine, MASSIES Jacky, CARON Bruno

REPESENTES :

Benjamin BIZET donne pouvoir à Benoît PIERRA ; François LOBRY donne pouvoir à Cyrille CLEUET

QUENTIN Thierry a quitté l'assemblée à 18h15 et n'a pris part à aucun vote.

OBJET : Réforme et cession d'un tracteur

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'état de l'actif du syndicat ;

Considérant que le syndicat est dans l'attente de la livraison d'un tractopelle destiné à remplacer le tracteur actuellement en service et à renforcer les capacités d'intervention des équipes techniques ;

Considérant que l'acquisition récente d'un camion et l'arrivée prochaine de ce nouvel équipement rendent le maintien du tracteur inutile aux besoins du service ;

Considérant que ce tracteur, acquis par le syndicat en 2003 et inscrit à l'actif pour une valeur d'origine de 1 600 €, est totalement amorti depuis l'exercice 2008 ;

Considérant que ce matériel, dont la conception remonte aux années 1970, présente un état d'usure avancé, ne répond plus aux conditions permettant sa circulation sur la voie publique et ne peut plus satisfaire aux exigences réglementaires applicables aux véhicules amenés à circuler sur route ;

Considérant que ce matériel n'a plus qu'une valeur résiduelle très limitée et que son maintien dans le patrimoine du syndicat engendrerait des frais de stockage et d'entretien sans utilité pour le service ;

Considérant que Monsieur Hugues BENKERFALLAH a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce matériel en l'état ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prononcer la réforme du tracteur actuellement inscrit à l'actif du syndicat.

Article 2 : D'autoriser la cession de ce tracteur à Monsieur Hugues BENKERFALLAH pour la somme symbolique d'un euro (1 €), compte tenu de son ancienneté, de son état général et de sa faible valeur résiduelle.

Article 3 : De constater la sortie de ce bien de l'actif du syndicat et d'autoriser les opérations comptables correspondantes.

Article 4 : D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42	Votants :	33
Présents :	31	Pour :	33
Absents :	11	Contre :	00
Pouvoir :	02	Abstention :	00

Pour extrait conforme
Le Président, Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/06/2026 et transmission par voie dématérialisée le 17/06/2026. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.